

# PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES

MONTREAL

Pour diffusion immédiate

## Le Partenariat du Quartier des spectacles ouvre son mode de gouvernance

**Montréal, le 20 juin 2011** — À l'image des énormes transformations vécues dans ce secteur du centre-ville, le Partenariat du Quartier des spectacles amorce une étape importante de son développement avec l'ouverture de son mode de gouvernance. Tous les partenaires agissant sur son territoire sont invités à devenir membre pour participer au développement culturel de ce secteur du centre-ville, tel qu'il est énoncé dans la vision de développement *Vivre, créer et se divertir au centre-ville*.

« En huit ans, le Partenariat du Quartier des spectacles a réussi à faire du souhait exprimé par le milieu culturel et du spectacle une réalité. Il a démontré, à travers de nombreux projets collectifs, sa capacité à rallier tous les partenaires agissant sur le territoire afin de consolider la vocation culturelle de ce secteur du centre-ville. Aujourd'hui, l'implantation d'un nouveau modèle de gouvernance avec une base élargie de membres signe une étape importante du développement du Quartier des spectacles. Cela permettra de renforcer le fait qu'il s'agit d'une destination qui se développe par et pour le milieu, selon une vision concertée. En devenant membre du Partenariat, les partenaires sont invités à rendre concret leur engagement et à unir leurs efforts pour la réalisation de la vision ambitieuse et foncièrement montréalaise que nous avons pour le Quartier des spectacles », a déclaré l'honorable Charles Lapointe, président du conseil d'administration du Partenariat du Quartier des spectacles.

Dès cet automne, lors de la prochaine assemblée générale annuelle, sept postes d'administrateurs seront mis en élection auprès de l'ensemble des membres : quatre postes d'administrateurs représentant le milieu culturel, un poste d'administrateur issu des établissements de formation, un autre issu des regroupements de commerces et un dernier issu des associations des résidents.

Le Partenariat propose deux catégories de membres : les membres individuels et membres représentant un organisme (artistique, culturel, communautaire, institution, société, compagnie autre qu'un commerce, regroupement de commerces ou association de résidents). Tous les membres doivent obligatoirement agir sur le territoire et les organismes ne peuvent déléguer qu'un seul représentant. Les cotisations varient entre 100\$ et 500\$, selon la catégorie de membre. Le formulaire d'adhésion ainsi que les règlements généraux du Partenariat du Quartier des spectacles sont disponibles à l'adresse : [www.quartierdesspectacles.com/ensemble](http://www.quartierdesspectacles.com/ensemble).

Le conseil d'administration du Partenariat est composé de 17 membres. La majorité des administrateurs élus (9) représentent le milieu culturel, tandis que les cinq autres postes élus sont répartis parmi les autres types de membres. Le conseil est complété par un représentant délégué par la Ville de Montréal et deux administrateurs choisis par les administrateurs en raison de leur expertise et de leur expérience dans un domaine particulier.

Le nouveau modèle de gouvernance découle des travaux du Comité sur la gouvernance du Partenariat présidé par Monique Goyette, vice-rectrice aux Affaires administratives et financières à l'UQAM, et auquel a participé Michel Nadeau, directeur général de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques.

Mentionnons que le modèle de concertation particulier du Quartier de spectacles suscite l'intérêt de plusieurs autres villes à l'échelle internationale.

### **Une mission ambitieuse**

Le Partenariat du Quartier des spectacles a pour mission de contribuer activement, avec les pouvoirs publics et les divers acteurs intervenant sur son territoire, au développement et à la mise en valeur culturels du Quartier des spectacles, en intégrant à toutes ses actions les dimensions urbaines, touristiques, sociales et économiques.

Ses actions visent notamment :

- l'enrichissement et la préservation de l'actif culturel du quartier, particulièrement ceux des arts de la scène et des salles de spectacles;
- l'animation du quartier par la programmation d'activités culturelles;
- la gestion des espaces publics et d'équipements spécialisés destinés à la diffusion culturelle;
- la mise en lumière du Quartier des spectacles;
- la promotion et le développement du Quartier des spectacles comme cœur culturel de Montréal, destination touristique internationale.

Le Partenariat du Quartier des spectacles bénéficie du soutien de la Ville de Montréal, du ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec et de divers partenaires.

- 30 -

Source : Partenariat du Quartier des spectacles

Contact média :

Mélanie Mingotaud | [melanie@bchabotcom.ca](mailto:melanie@bchabotcom.ca) | 514 861-7871, poste 222